

Qualité de l'air

- Limitation de la vitesse automobile au cœur de l'opération.
- Mise en place de recharges de véhicules électriques.
- Les niveaux de filtration de l'air extérieur dans les systèmes de ventilation sont localisés et adaptés au niveau d'exposition aux polluants.
- Pour tous les matériaux en contact avec l'intérieur : étiquette A+ pour la qualité de l'air.
- Utiliser des produits dotés d'éco-labels performants : Eco-label Européen, Ange Bleu ou Swann pour tous les revêtements et peintures intérieurs. Les peintures minérales seront privilégiées. Les revêtements de sol en PVC proscrit pour les équipements, les maisons de ville et les logements intermédiaires.
- Un réseau de voies douces et la mise en place d'emplacements vélo offre une alternative à l'utilisation de la voiture.



Figure 22 : Cheminements doux et nature au service du bien être des habitants (source : TRANS-FAIRE, 2016)

Ilot de chaleur urbain

- Une végétalisation importante permet de réduire participer au rafraîchissement de l'air par évapotranspiration.
- La géométrie urbaine est adaptée pour ménager des espaces libres importants et végétalisés à proximité des bâtiments.
- Choix de revêtements clairs pour favoriser un albédo élevé et limiter l'échauffement des surfaces (voir recommandations architecturales).

Déchets

- La mutualisation de collecte des déchets pour l'ensemble des zones d'habitat, y compris les maisons individuelles est actuellement étudiée. Cette disposition permet de limiter les nuisances liées à un ramassage porte à porte.
- Des collecteurs semi-enterrés en point d'apport volontaire permettent de mieux intégrer les déchets à l'espace public.



Commune d'Ormoiy
Place de la mairie
91 540 ORMOY

COMMUNE D'ORMOY

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
« LE SAULE SAINT-JACQUES »

Charte de chantier vert

Maîtrise d'ouvrage



SORGEM
157/159, Route de Corbeil – 91 700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Tel : 01 60 15 58 18 - Fax : 01 60 16 80 08